

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 11 JANVIER 2022**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 11 janvier 2022, à 20 heures 00 minutes

Considérant l'arrêté 2020-084 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, les membres du Conseil municipal de Saint-Valentin ont tenu la séance via vidéoconférence Zoom à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2022-01-001

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2022-01-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021.

2022-01-003

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 à 19:00 heures –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 à 19:00 heures.

2022-01-004

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 à 19:30 heures –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 à 19:30 heures.

2022-01-005

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Beaulieu et Associés	31509	budget 2022	1,264.73\$
- Entreprises GM St-Blaise	15663	sel et abrasif au 13/12/2021	620.87\$
- Entreprises GM St-Blaise	15672	sel et abrasif au 31/12/2021	1.517.67\$
- Entreprises GM St-Blaise	15668	contrat déneigement 2 de 6	15,330.00\$
- Entreprises GM St-Blaise	15674	sel et abrasif au 3/01/2022	137.97\$
- Entreprises GM St-Blaise	15706	sel et abrasif au 10/01/2022	689.85\$
TOTAL :			19,561.09 \$

2022-01-006

Acceptation des comptes à payer en janvier 2022 (document 1-A)-
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 11 janvier 2022 au montant de 60,171.30\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de décembre 2021 au montant de 60,171.30\$ à être payés en janvier 2022, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2022-01-007

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –
 Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 1,765.37\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Restaurant l'Imprévu	souper de Noël	1,524.56\$
- Walmart	calendrier 2022	22.95\$
- Hilton Centre-Ville	stationnement cour petite créance	19.00\$
- Bureau en Gros	papeteries	182.79\$
- Bureau en Gros	papeteries	16.07\$

2022-01-008

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –
La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

2022-01-009

Avis de motion règlement Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal –

Madame Michelle Richer, conseillère, donne avis qu'elle présentera un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie du Conseil municipal de Saint-Valentin.

2022-01-010

Présentation et dépôt du projet règlement du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal –

Madame Michelle Richer, conseillère, dépose conformément aux dispositions de la loi, le projet de règlement 514. Le règlement aura pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

2022-01-011

Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection –

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU' à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- DE créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

2022-01-012

Dépôt du document de paiement de factures au 31 décembre 2021–

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des paiements de factures effectués au 31 décembre 2021 au montant de 4,237.47\$ à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Yvon Girard	bouteilles d'eaux	26.00\$
- Petite Caisse	renflouement petite caisse	118.78\$
- Mangeons Maison Inc	2 évènements	506.73\$

- Icimédias	publication vœux des fêtes	305.83\$
- Quincaillerie Fleury Inc	divers	503.95\$
- Josée Morin	remb. politique enfants	562.64\$
- Librairie Moderne	36 livres	977.81\$
- Florent Guay Électrique	porte électrique garage	591.74\$
- Hydro-Québec	facture édifice	643.99\$

2022-01-013

Transport adapté 2022 –

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 5,321.00\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Valentin pour le transport adapté aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE la municipalité de Saint-Valentin nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 5,321.00\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Valentin, et d'en autoriser le paiement.

2022-01-014

Québec Municipal : Adhésion annuel 2022 –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement d'adhésion annuel à Québec Municipal pour l'année 2022 au montant de 172.46\$ taxes incluses.

2022-01-015

Programme d'emplois d'été Canada 2022 –

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a comme objectif d'embaucher des étudiants pendant l'été 2022 en vue de leur faciliter un premier emploi et de les aider en vue de leur intégration future sur le marché du travail.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin autorise la demande à Emplois d'été Canada d'un (1) préposé aux travaux d'été :

QUE la greffière-trésorière, Madame Brigitte Garceau soient autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, les demandes de remboursement et tout autre document relatif au programme;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin certifie que l'emploi proposé favorise la création d'emplois additionnels et correspond à des priorités locales;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin accepte la responsabilité de se conformer aux exigences de ce programme et s'engage à fournir une expérience de qualité aux étudiants en vue de les aider à s'intégrer sur le marché du travail et à leur fournir une expérience liée à la carrière;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin déclare et garantie que :

- (a) L'employé ne provoque le déplacement d'aucun employé ou travailleur bénévole actuel, ni ne remplace un employé mis à pied, absent par suite d'un conflit collectif ou en congé;
- (b) L'emploi demandé est un emploi de 40 heures/semaine et d'une durée de huit (8) semaines consécutives pour le poste demandé;
- (c) L'emploi n'est pas un emploi pour lequel une autre contribution gouvernementale est reçue ou demandée;
- (d) L'emploi ne peut être offert sans l'aide financière du présent programme;
- (e) L'emploi sera exercé conformément à toutes les lois fédérales et provinciales en vigueur.

2022-01-016

Gala Agristars : Demande de commandite –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une commandite au montant de 500.00\$ pour le Gala Agristars qui aura lieu le 11 avril 2022 le tout conditionnellement à ce que l'évènement est lieu.

2022-01-017

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. MMQ : Ristourne au montant de 967.00\$ pour l'année 2020 de la MMQ ;
2. Ballet du Haut-Richelieu : Remerciement pour la participation à la production *Casse-Noisette* 2019.

QUESTIONS REÇUES DES CITOYENS

La directrice générale informe le Conseil municipal qu'elle n'a reçu aucune question pour la séance ordinaire du 11 janvier.

2022-01-018

Proanima : contrat gestion d'animaux pour 2022 –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler le contrat pour la gestion d'animaux à la firme Proanima au montant de 4,162.73\$ incluant les taxes.

2022-01-019

Démantèlement structure des bonhommes « Les Amoureux » –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de mandater Monsieur Pierre Girard pour démanteler les bonhommes « Les Amoureux », incendiés, et de se départir de tous les détrit.

2022-01-020

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:12 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière